ART. 18 N° **124** (**Rect**)

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 124 (Rect)

présenté par

M. Pauget, M. Parigi, M. Viala, M. Cinieri, M. Cordier, Mme Audibert, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cattin, Mme Louwagie, Mme Blin, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Kuster, Mme Meunier, Mme Boëlle, Mme Corneloup, M. Meyer, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. de Ganay, M. Reda, M. Schellenberger, M. Viry, M. Dive, Mme Porte et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 18

À l'alinéa 2, après le mot :	
« familiale »,	

insérer le mot :

«, scolaire».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement « MILA » qui propose de réprimer le fait de communiquer des éléments de la vie étudiante permettant d'identifier une personne qui pourraient lui porter atteinte.